BNP PARIBAS 10/12 EURO 2011

Offre valable jusqu'au 16 décembre 2005, 13 heures[1]

[1] Cette offre est limitée et peut être close à tout moment. Dans le cas d'une souscription dans un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation des sociétés du groupe BNP Paribas, l'offre sera close le 9 décembre 2005 inclus. (cf. prospectus simplifié)

BNP PARIBAS
Banque Privée

BNP PARIBAS 10/12 EURO 2011

"Avec BNP Paribas 10/12 Euro 2011, profitez partiellement de la performance des marchés actions de la zone euro en toute sécurité, le 1er septembre 2011".

Ce FCP peut servir d'unité de compte aux contrats d'assurance vie et de capitalisation distribués par BNP Paribas Banque Privée.

Avec BNP Paribas 10/12 Euro 2011, participez partiellement à la hausse du DJ Euro Stoxx 50, tout en garantissant votre investissement[2] le 1er septembre 2011.

Ses atouts sont multiples :

> Une opportunité de profiter partiellement du dynamisme des marchés actions de la zone euro.

> La garantie de récupérer le 1er septembre 2011 votre investissement[2].

> Un mécanisme original de calcul de la Performance Finale[3] [4] qui :

- permet de tirer parti des hausses intermédiaires de l'indice phare de la zone euro : le DJ Euro Stoxx 50,
- neutralise chaque année l'évolution de l'indice au cours des mois d'août et de septembre, historiquement moins performants (voir modalités de calcul page 2).

[2] Hors fiscalité, hors commissions de souscription du FCP "BNP Paribas 10/12 Euro 2011", et hors frais d'entrée, frais d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation si vous avez choisi ce FCP en représentation d'unité de compte, selon les modalités décrites dans la rubrique "Garantie ou protection" du prospectus simplifié.

[3] A l'échéance de la garantie, le 1er septembre 2011.

[4] Voir définition page 2.

Avec BNP Paribas 10/12 Euro 2011, bénéficiez partiellement du dynamisme des grandes valeurs de la zone euro...

Orientez vos investissements vers les entreprises de dimension mondiale de la zone euro...

Les plus grandes entreprises domiciliées dans la zone euro participent totalement à la croissance européenne et internationale et constituent un important potentiel d'investissement.

...réunies dans un indice de référence majeur qui regroupe 50 des plus grandes capitalisations boursières de cette zone...

Le DJ Euro Stoxx 50 est un indice de référence reconnu qui représente l'évolution des plus grandes entreprises de la zone euro. Il est constitué de valeurs présentes dans une très grande variété de secteurs économiques.

...en neutralisant chaque année les mois d'août et septembre qui sont historiquement moins favorables à la performance du DJ Euro Stoxx 50.

En effet, les spécialistes de BNP Paribas ont constaté que les performances de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sont traditionnellement en retrait au cours des mois d'août et de septembre (voir graphique ci-dessous).

Moyenne des performances mensuelles de l'indice DJ Euro Stoxx 50 de décembre 1986 à mai 2005

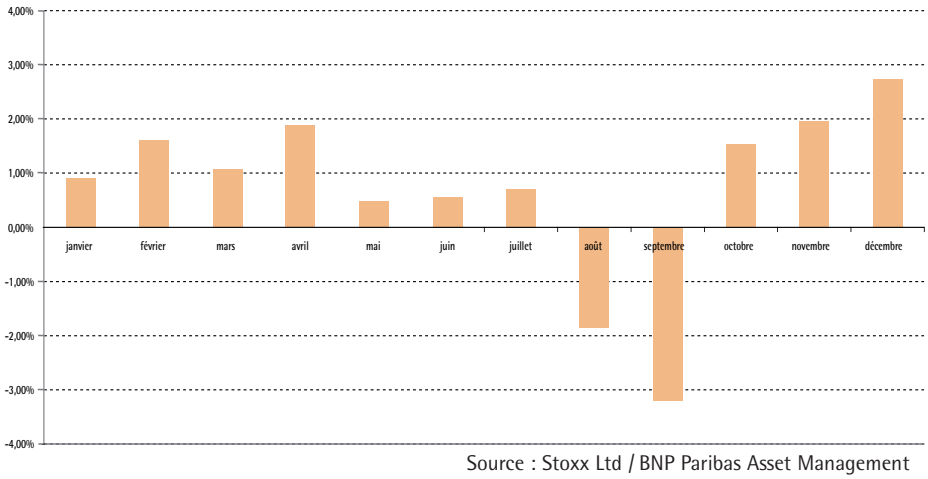

Source : Stoxx Ltd / BNP Paribas Asset Management

Fort de ce constat, BNP Paribas Banque Privée vous propose BNP Paribas 10/12 Euro 2011, un fonds garanti qui vous permet[5] de participer partiellement à la hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 en neutralisant les mois d'août et de septembre.

En contrepartie de la garantie du capital, le porteur abandonne les dividendes des actions composant l'indice, renonce aux éventuelles hausses de l'indice chaque année pendant les mois d'août et de septembre et ne participe que partiellement à la hausse de l'indice.

[5] *A l'échéance de la garantie, le 1er septembre 2011*

Variation du DJ Euro Stoxx 50 depuis 7 ans

Source : Stoxx Ltd

Répartition sectorielle du DJ Euro Stoxx au 30 juin 2005

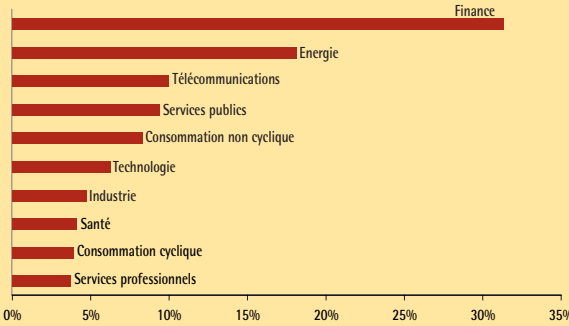

Source : Stoxx Ltd

... tout en bénéficiant de la garantie de votre investissement apportée par BNP Paribas [6][7].

BNP Paribas 10/12 Euro 2011 a pour objectif de :

> Garantir le 1er septembre 2011 une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence, pour les porteurs ayant souscrit avant le 16 décembre 2005 à 13 heures.

> Participer partiellement à l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (à hauteur de 60 %) en neutralisant les mois d'août et de septembre.

> Profiter le 1er septembre 2011 d'une Performance Finale non plafonnée liée à la hausse potentielle de cet indice.

Illustration du mécanisme de calcul de la Performance Finale

Exemple d'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (scénario intermédiaire du prospectus simplifié)

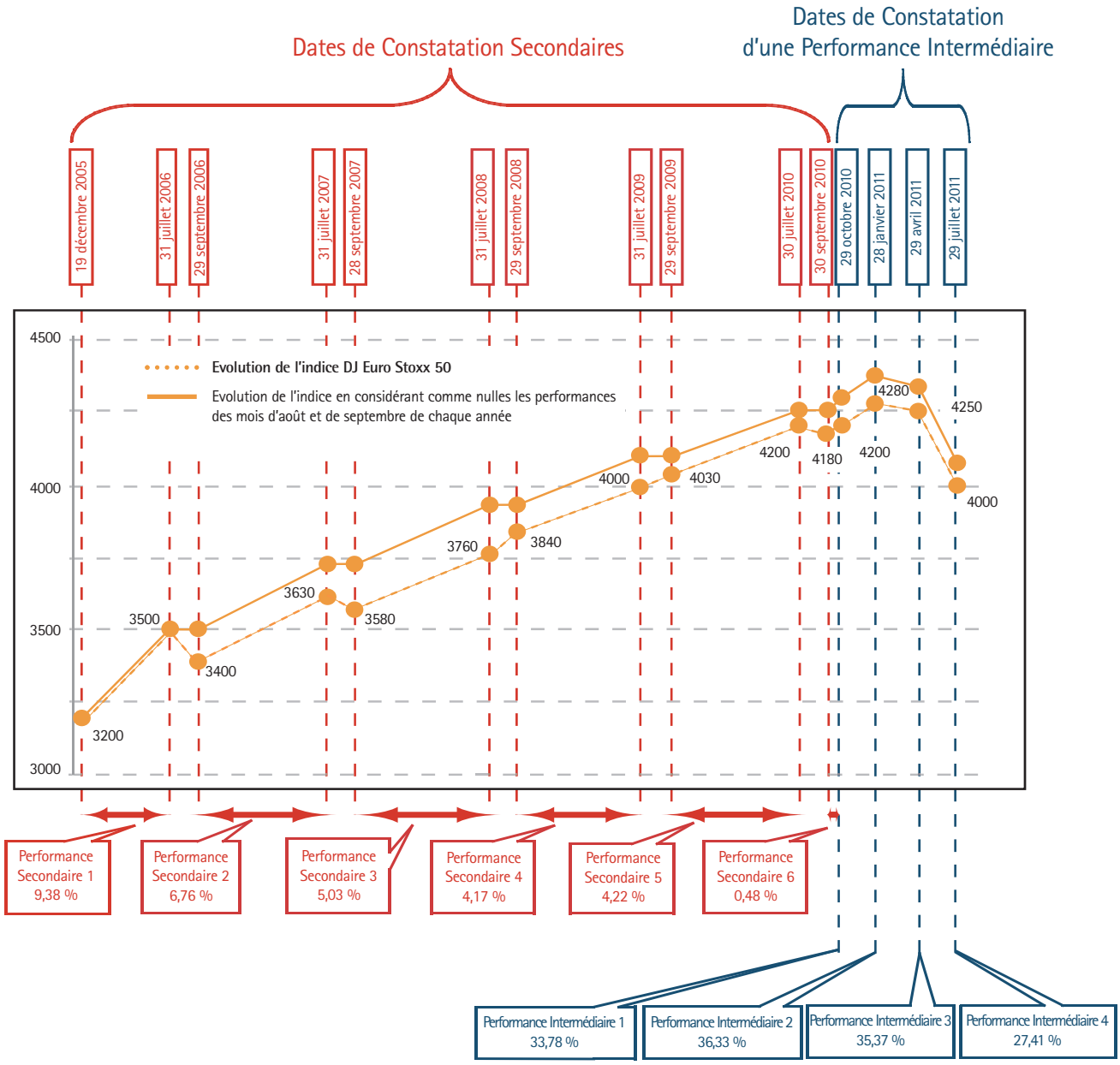

Dans cet exemple d'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50, les six Performances Secondaires, qui permettent de ne pas prendre en compte l'évolution de l'indice pendant les mois d'août et de septembre de chaque année, sont respectivement de 9,38 %, 6,76 %, 5,03 %, 4,17 %, 4,22 % et 0,48 % .

Quatre Performances Intermédiaires sont ensuite relevées ; chacune correspond à la performance de l'indice calculée entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation d'une Performance Intermédiaire correspondante, sans prendre en compte l'évolution de l'indice pendant les mois d'août et de septembre de chaque année, de 2006 à 2010.

Pour illustration, la première Performance Intermédiaire se calcule ainsi en capitalisant les six Performances Secondaires.
Elle est égale à :
33,78 % = (1+9,38 %)x(1+6,76 %)x(1+5,03 %)x(1+4,17 %)x(1+4,22 %)x(1+0,48 %)-1.

La moyenne finale des quatre Performances Intermédiaires est ensuite calculée. Dans cet exemple elle est de :
33,22 % = (33,78 % + 36,33 % + 35,37 % + 27,41 %) ÷ 4

Dans l'exemple, la Performance Finale est égale à 19,93 %[8]. Elle est obtenue en multipliant la moyenne arithmétique des quatre Performances Intermédiaires (33,22 %) par le taux de participation de 60 %.

Important : la garantie apportée au FCP BNP Paribas 10/12 Euro 2011 par BNP Paribas s'applique le 1er septembre 2011. Pendant la durée de vie de BNP Paribas 10/12 Euro 2011, votre épargne fluctue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la valeur liquidative du FCP, celle-ci dépendant des paramètres de marché. En cas de sortie avant le 1er septembre 2011, c'est la valeur liquidative du FCP à la date de l'opération qui s'applique, celle-ci peut donc être inférieure à la valeur liquidative garantie à l'échéance.

[6] Hors fiscalité, hors commissions de souscription du FCP "BNP Paribas 10/12 Euro 2011", et hors frais d'entrée, frais d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation si vous avez choisi ce FCP en représentation d'unité de compte, selon les modalités décrites dans la rubrique "Garantie ou protection" du prospectus simplifié.
[7] A l'échéance de la garantie le 1er septembre 2011.
[8] Soit un taux de rendement actuariel annuel de 3,23 %, taux actuariel annuel calculé entre le 19 décembre 2005 exclu et le 1er septembre 2011 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité).

Définitions

> Valeur Liquidative de Référence :
Elle est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du fonds et jusqu'au 16 décembre 2005 inclus avant 13 heures.

> Dates de Constatation Secondaires :
Ces 10 dates permettent de calculer les 6 Performances Secondaires.

> Performances Secondaires :
Elles permettent la non prise en compte de l'évolution de l'indice aux mois d'août et de septembre de chaque année, pour le calcul de la Performance Finale.

> Dates de Constatation d'une Performance Intermédiaire :
Ce sont les 4 dates de calcul des Performances Intermédiaires de l'indice, relevées lors de quatre constatations trimestrielles durant la dernière année de la formule.

> Performances Intermédiaires :
Elles sont égales à la performance de l'indice calculée entre la Date de Constatation Initiale et les Dates de Constatation d'une Performance Intermédiaire, sans prendre en compte l'évolution de l'indice pendant les mois d'août et de septembre de chaque année, de 2006 à 2010. La première Performance Intermédiaire équivaut à la capitalisation des 6 Performances Secondaires.

> Performance Finale :
Elle est égale à 60 % de la moyenne arithmétique des Performances Intermédiaires retenues aux 4 Dates de Constatation d'une performance Intermédiaire, avec un minimum de 0 %.

BNP PARIBAS 10/12 EURO 2011

Prospectus simplifié

Code ISIN : FR0010222307

Fonds à formule

L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance de la garantie et donc d'une sortie le 1er septembre 2011. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il ne conserve pas ses parts jusqu'au 1er septembre 2011.

PARTIE A STATUTAIRE

1-PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination :	BNP PARIBAS 10/12 EURO 2011
Forme juridique :	FCP de droit français
Compartiments/nourricier :	néant
Société de gestion :	BNP Paribas Asset Management
Gestionnaire comptable (par délégation) :	BNP Paribas Asset Servicing
Durée d'existence prévue :	OPCVM initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire :	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes :	Deloitte Touche Tohmatsu - Audit
Commercialisateur(s) :	BNP Paribas et les sociétés du groupe BNP Paribas.

2-INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

a-Classification : Fonds à formule.

b-OPCVM d'OPCVM : Le niveau d'exposition du Fonds sur d'autres OPCVM est inférieur à 50 % de son actif net.

c-Garantie : Garantie totale du capital, le 1er septembre 2011, pour les parts souscrites avant le 16 décembre 2005, 13 heures.

d-Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds BNP PARIBAS 10/12 EURO 2011 est de permettre au porteur de bénéficier à l'échéance de la garantie, le 1er septembre 2011, d'une valeur liquidative du Fonds égale à :

- la Valeur Liquidative de Référence[1],
- majorée de la Performance Finale définie ci-après.

La Performance Finale est égale à 60 % de la moyenne de quatre Performances Intermédiaires de l'indice DJ Euro Stoxx 50, relevées lors de quatre constatations trimestrielles durant la dernière année de la formule. Pour le calcul de ces Performances Intermédiaires, la performance de l'indice sera, de 2006 à 2010, considérée comme nulle pour les mois d'août et de septembre de chaque année, quelle que soit sa valeur réelle durant ces périodes. Si la Performance Finale est négative, elle sera considérée comme nulle.

[1] Définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds et jusqu'au 16 décembre 2005 inclus à 13 heures, heure de Paris

e-Description de l'économie de l'OPCVM :

1. Anticipations du porteur du Fonds

Le porteur du Fonds cherche à profiter, aux quatre Dates de Constatation d'une Performance Intermédiaire, de la hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 depuis l'origine, en anticipant chaque année une stabilité ou une baisse de cet indice aux mois d'août et de septembre.

En contrepartie de la garantie du capital, le porteur abandonne les dividendes des actions composant l'indice, renonce aux éventuelles hausses de l'indice chaque année pendant les mois d'août et de septembre et ne participe que partiellement à la hausse de cet indice.

2. Avantages – Inconvénients du Fonds

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Le porteur peut profiter pour partie de la hausse des marchés actions en toute sécurité à l'échéance puisqu'il bénéficie de la garantie de récupérer, le 1er septembre 2011, au minimum son capital initialement investi. - Chaque année, si l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est négative pendant les mois d'août et de septembre, elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de la Performance Finale. - La prise en compte d'une moyenne de 4 Performances Intermédiaires, pour le calcul de la Performance Finale, limite l'impact d'une éventuelle baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à l'échéance. - L'indice DJ Euro Stoxx 50 est un indice international reconnu. - Les Performances Intermédiaires de l'indice ne connaissent pas de plafond à la hausse.	- Le porteur doit conserver ses parts jusqu'au 1er septembre 2011 pour bénéficier de la formule et du capital garanti. - Chaque année, si l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est positive pendant les mois d'août et de septembre, elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de la Performance Finale. - La prise en compte d'une moyenne de 4 Performances Intermédiaires pour le calcul de la Performance Finale limite le bénéfice d'une éventuelle hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à l'échéance ; de plus, une Performance Intermédiaire qui serait négative pourrait détériorer le résultat de cette moyenne. - Le porteur ne bénéficie que de 60 % de la moyenne des Performances Intermédiaires. - Le porteur ne profite pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50.

f-Indicateur de référence :

La gestion du Fonds ne se réfère pas à un indicateur de référence prédéterminé. En effet, même si la Performance Finale du Fonds dépend de l'évolution de la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50, elle pourra être différente de la performance de cet indice.

Un graphique de comparaisons historiques simulées des performances annualisées de l'indice, de la Formule et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation est établi ci-après à la rubrique 4 du paragraphe g "Simulations sur les données historiques de marché".

g-Stratégie d'investissement :

Le Fonds est un fonds à formule dont la Performance Finale est liée à l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 hors mois d'août et de septembre.

La Performance Finale sera ainsi égale à 60 % de la moyenne de quatre Performances Intermédiaires relevées durant la dernière année de la formule, en considérant comme nulles les performances de l'indice des mois d'août et de septembre de chaque année.

Si la Performance Finale est négative, elle sera considérée comme nulle.

1. Description du mécanisme de la Performance Finale

> L'indice

Nom	Description	Agent de Publication
DJ Euro Stoxx 50	Indice des marchés actions de la zone euro, regroupant 50 sociétés leaders sur leur secteur parmi les plus importantes capitalisations. Il est calculé dividendes non-réinvestis et pondéré par les capitalisations.	Stoxx Ltd

A toute date, le Niveau de l'Indice est égal à son cours de clôture à cette date tel que publié par son Agent de Publication.

> Modalités de calcul de la Performance Finale

La valeur liquidative du Fonds le 1er septembre 2011 (ci-après la "Valeur Liquidative Garantie") sera au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance Finale.
La Performance Finale est égale à 60 % de la moyenne arithmétique de 4 Performances Intermédiaires, avec un minimum de 0 %.

La Performance Finale est calculée comme suit en quatre étapes:

- **1re étape : calcul des six Performances Secondaires**

Ces Performances Secondaires permettent la non prise en compte de l'évolution de l'Indice en août et en septembre de chaque année, pour le calcul de la Performance Finale.

Performance Secondaire	Est égale à la performance de l'Indice entre les Dates de Constatation suivantes :
n°1	Le 19 décembre 2005 et le 31 juillet 2006
n°2	Le 29 septembre 2006 et le 31 juillet 2007
n°3	Le 28 septembre 2007 et le 31 juillet 2008
n°4	Le 29 septembre 2008 et le 31 juillet 2009
n°5	Le 29 septembre 2009 et le 30 juillet 2010
n°6	Le 30 septembre 2010 et le 29 octobre 2010

- **2e étape : calcul des quatre Performances Intermédiaires**

Chaque Performance Intermédiaire correspond à la performance de l'Indice calculée entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation d'une Performance Intermédiaire correspondante, sans prendre en compte l'évolution de l'Indice pendant les mois d'août et de septembre de chaque année, de 2006 à 2010.

Performance Intermédiaire	Est égale à
n°1	La composition des 6 Performances Secondaires calculées lors de la 1ère étape
n°2	La composition de la Performance Intermédiaire n°1 et de la performance de l'Indice constatée entre le 29 octobre 2010 et le 28 janvier 2011
n°3	La composition de la Performance Intermédiaire n°2 et de la performance de l'Indice constatée entre le 28 janvier 2011 et le 29 avril 2011
n°4	La composition de la Performance Intermédiaire n°3 et de la performance de l'Indice constatée entre le 29 avril 2011 et le 29 juillet 2011

Le détail de la formule qui sert à calculer les Performances Intermédiaires figure dans la note détaillée du Fonds. Les différentes Dates de Constatation intervenant dans le calcul de la Performance Finale sont susceptibles d'être modifiées en cas de survenance d'un événement de marché.

- **3e étape : calcul de la moyenne arithmétique des quatre Performances Intermédiaires**

A l'issue de cette deuxième étape, on calcule la moyenne arithmétique des quatre Performances Intermédiaires ainsi déterminées.

- **4e étape : calcul de la Performance Finale**

La Performance Finale est égale à 60 % de la moyenne arithmétique des 4 Performances Intermédiaires ainsi calculée, avec un minimum de 0 %.

2. Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

Le porteur du Fonds cherche à profiter, aux 4 Dates de Constatation d'une Performance Intermédiaire, de la hausse de l'Indice depuis l'origine, en anticipant chaque année une stabilité ou une baisse de l'Indice aux mois d'août et de septembre.

3. Exemples

Taux sans risque de même échéance que la formule :

A titre d'information, à la date du 7 juillet 2005, le taux sans risque était de 2,78 % (taux de rendement de l'OAT zéro coupon 25 octobre 2011, de maturité proche de celle de la formule).
Les Taux de rendement actuariels cités doivent toujours s'entendre comme des taux actuariels annuels calculés entre le 19 décembre 2005 exclu et le 1er septembre 2011 inclus, en base Exact/365 et ne prenant pas en compte l'impact éventuel de la fiscalité.

1) Scénario favorable : forte progression de l'Indice aux Dates de Constatation d'une Performance Intermédiaire et baisse de l'Indice durant les mois d'août et de septembre de chaque année.

		Niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50	Performances de l'indice entre 2 Dates de Constatation successives	Performances Secondaires	Performances Intermédiaires
Date de Constatation Initiale	19 décembre 2005	3200			
Dates de Constatation Secondaires	31 juillet 2006	3550	10,94 %	10,94 %	
	29 septembre 2006	3460	-2,54 %		
	31 juillet 2007	3800	9,83 %	9,83 %	
	28 septembre 2007	3640	-4,21 %		
	31 juillet 2008	4040	10,99 %	10,99 %	
	29 septembre 2008	4070	0,74 %		
	31 juillet 2009	4600	13,02 %	13,02 %	
	29 septembre 2009	4200	-8,70 %		
	30 juillet 2010	4900	16,67 %	16,67 %	
	30 septembre 2010	4830	-1,43 %		
Dates de Constatation d'une performance Intermédiaire	29 octobre 2010	4900	1,45 %	1,45 %	80,89 %
	28 janvier 2011	5100	4,08 %		88,28 %
	29 avril 2011	5200	1,96 %		91,97 %
	29 juillet 2011	5340	2,69 %		97,14 %

Moyenne arithmétique des 4 Performances Intermédiaires	89,57 %
Taux de Participation	x 60,00 %
Taux de Participation x Moyenne des 4 Performances Intermédiaires	53,74 %
Performance Finale	**53,74 %**
Soit un taux de rendement annuel actuariel de	7,83 %

Cette hypothèse correspond à un contexte de marché globalement haussier jusqu'à l'échéance de la garantie, sauf pendant les mois d'août et de septembre, ce qui permet d'optimiser le résultat de la formule. La Performance Finale est de 53,74 %, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel de 7,83 %.

A titre d'illustration, la première Performance Intermédiaire, calculée le 29 octobre 2010, est calculée de la façon suivante :

80,89 % = (1+ 10,94 %) x (1+ 9,83 %) x (1+ 10,99 %) x (1+ 13,02 %) x (1+ 16,67 %) x (1+ 1,45 %) - 1

Ainsi les performances de l'indice en août et en septembre de chaque année (soit -2,54 %, -4,21 %, 0,74 %, -8,70 % et -1,43 %) ne sont pas prises en compte dans le calcul de cette Performance Intermédiaire.

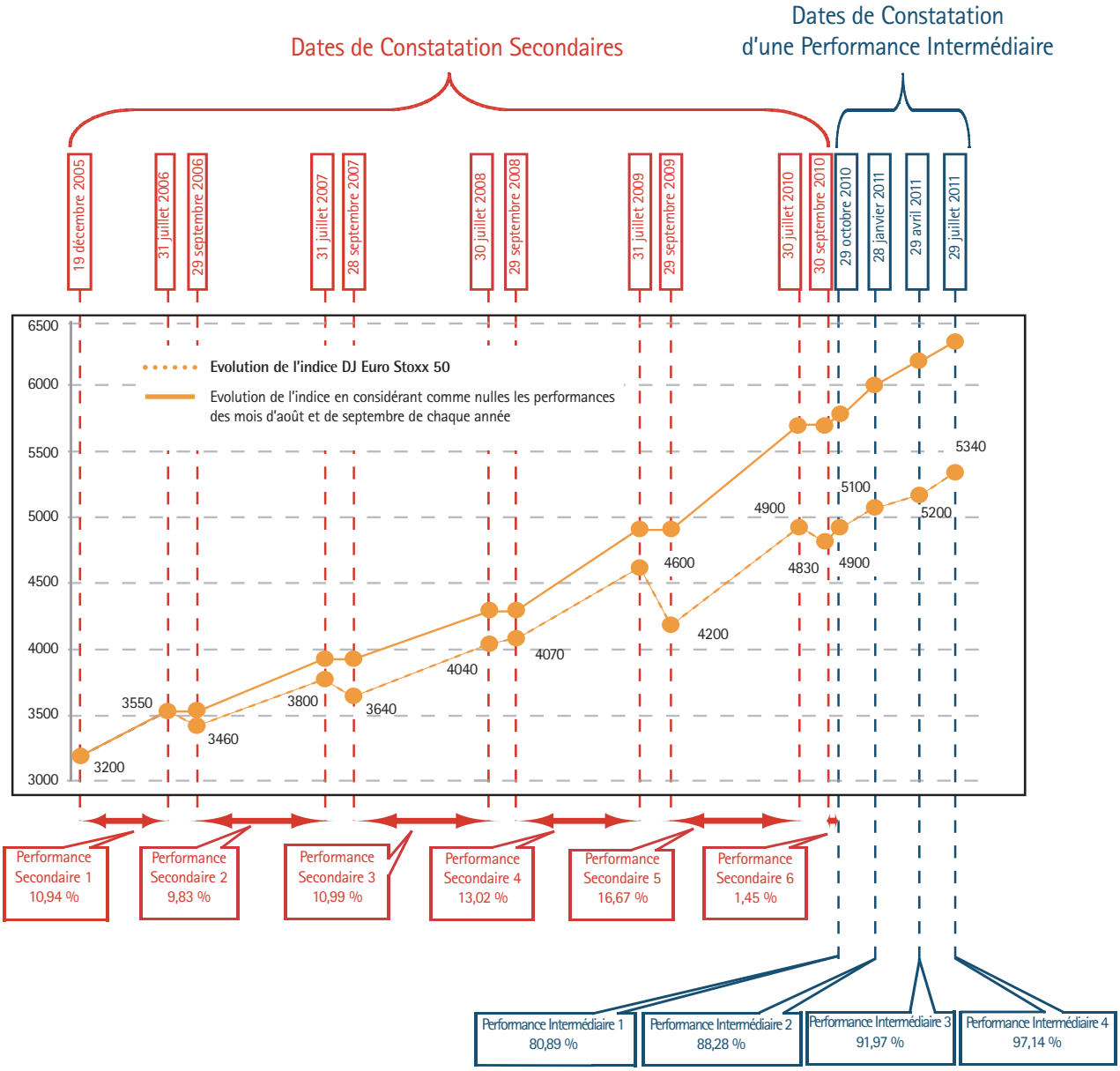

2) Scénario intermédiaire : progression modérée de l'Indice

		Niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50	Performances de l'indice entre 2 Dates de Constatation successives	Performances Secondaires	Performances Intermédiaires
Date de Constatation Initiale	19 décembre 2005	3200			
Dates de Constatation Secondaires	31 juillet 2006	3500	9,38 %	9,38 %	
	29 septembre 2006	3400	-2,86 %		
	31 juillet 2007	3630	6,76 %	6,76 %	
	28 septembre 2007	3580	-1,38 %		
	31 juillet 2008	3760	5,03 %	5,03 %	
	29 septembre 2008	3840	2,13 %		
	31 juillet 2009	4000	4,17 %	4,17 %	
	29 septembre 2009	4030	0,75 %		
	30 juillet 2010	4200	4,22 %	4,22 %	
	30 septembre 2010	4180	-0,48 %		
Dates de Constatation d'une performance Intermédiaire	29 octobre 2010	4200	0,48 %	0,48 %	33,78 %
	28 janvier 2011	4280	1,90 %		36,33 %
	29 avril 2011	4250	-0,70 %		35,37 %
	29 juillet 2011	4000	-5,88 %		27,41 %

Moyenne arithmétique des 4 Performances Intermédiaires	33,22 %
Taux de Participation	x 60,00 %
Taux de Participation x Moyenne des 4 Performances Intermédiaires	19,93 %
Performance Finale	19,93 %
Soit un taux de rendement annuel actuariel de	3,23 %

Cette hypothèse correspond à un contexte de marché modérément haussier jusqu'à l'échéance de la garantie. La Performance Finale est de 19,93 %, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel de 3,23 %.

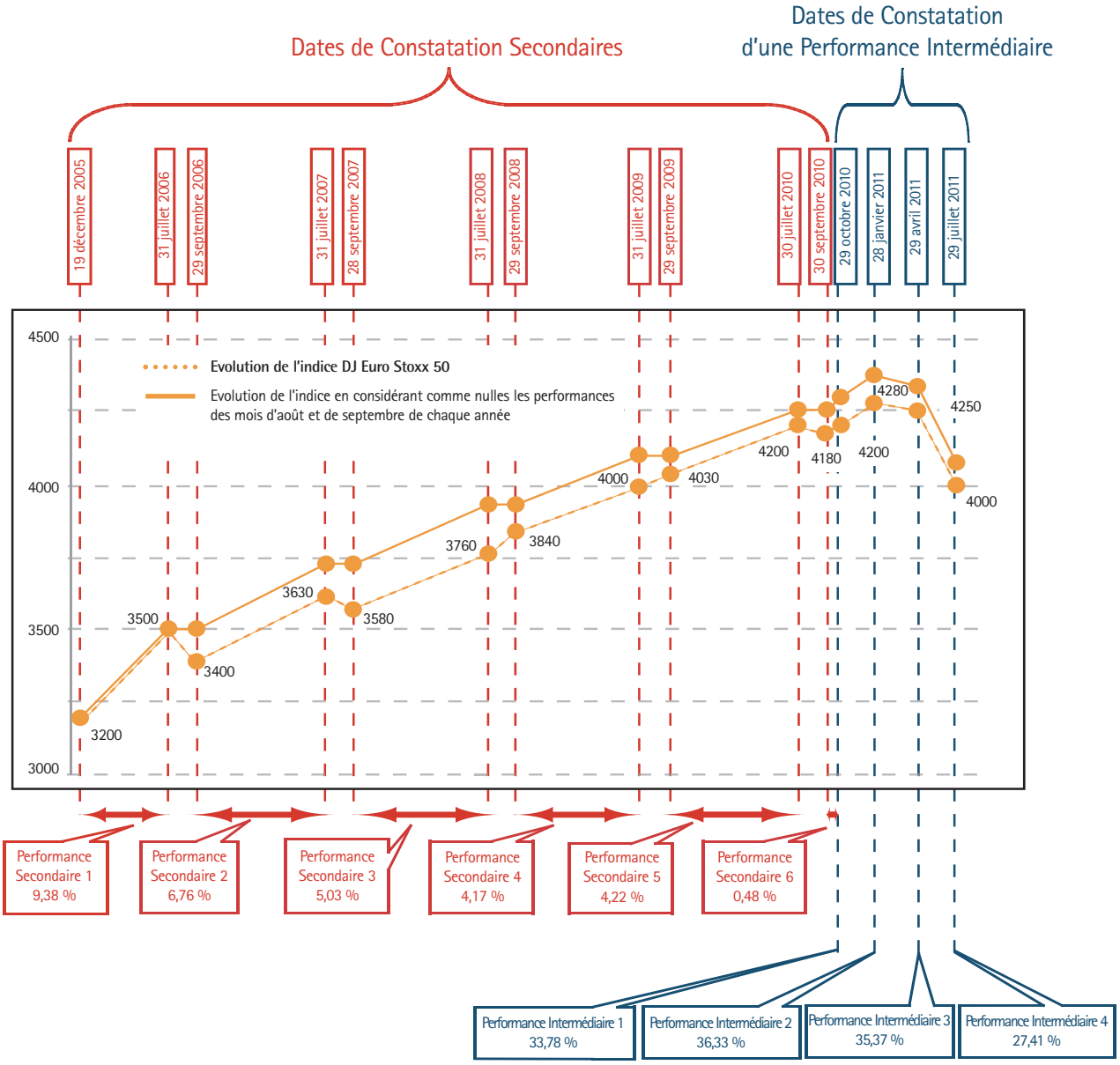

3) Scénario défavorable : hausse très modérée de l'indice à l'échéance, avec des hausses durant les mois d'août et de septembre presque chaque année

		Niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50	Performances de l'indice entre 2 Dates de Constatation successives	Performances Secondaires	Performances Intermédiaires
Date de Constatation Initiale	28 novembre 2005	3200			
Dates de Constatation Secondaires	31 juillet 2006	3320	3,75 %	3,75 %	
	29 septembre 2006	3390	2,11 %		
	31 juillet 2007	3300	-2,65 %	-2,65 %	
	28 septembre 2007	3380	2,42 %		
	31 juillet 2008	3150	-6,80 %	-6,80 %	
	29 septembre 2008	3200	1,59 %		
	31 juillet 2009	3100	-3,13 %	-3,13 %	
	29 septembre 2009	3050	-1,61 %		
	30 juillet 2010	3130	2,62 %	2,62 %	
	30 septembre 2010	3190	1,92 %		
Dates de Constatation d'une performance Intermédiaire	29 octobre 2010	3180	-0,31 %	- 0,31 %	-6,72 %
	28 janvier 2011	3200	0,63 %		-6,13 %
	29 avril 2011	3220	0,63 %		-5,55 %
	29 juillet 2011	3250	0,93 %		-4,67 %

Moyenne arithmétique des 4 Performances Intermédiaires	-5,77 %
Taux de Participation	x 60,00 %
Taux de Participation x Moyenne des 4 Performances Intermédiaires	-3,46 %
Performance Finale	0,00 %
Soit un taux de rendement annuel actuariel de	0,00 %

Cette hypothèse correspond à un contexte de marché globalement stable à l'échéance de la garantie, mais la formule ne permet pas de profiter des légères hausses de l'indice pendant les mois d'août et de septembre. La Performance Finale est de 0,00 %.

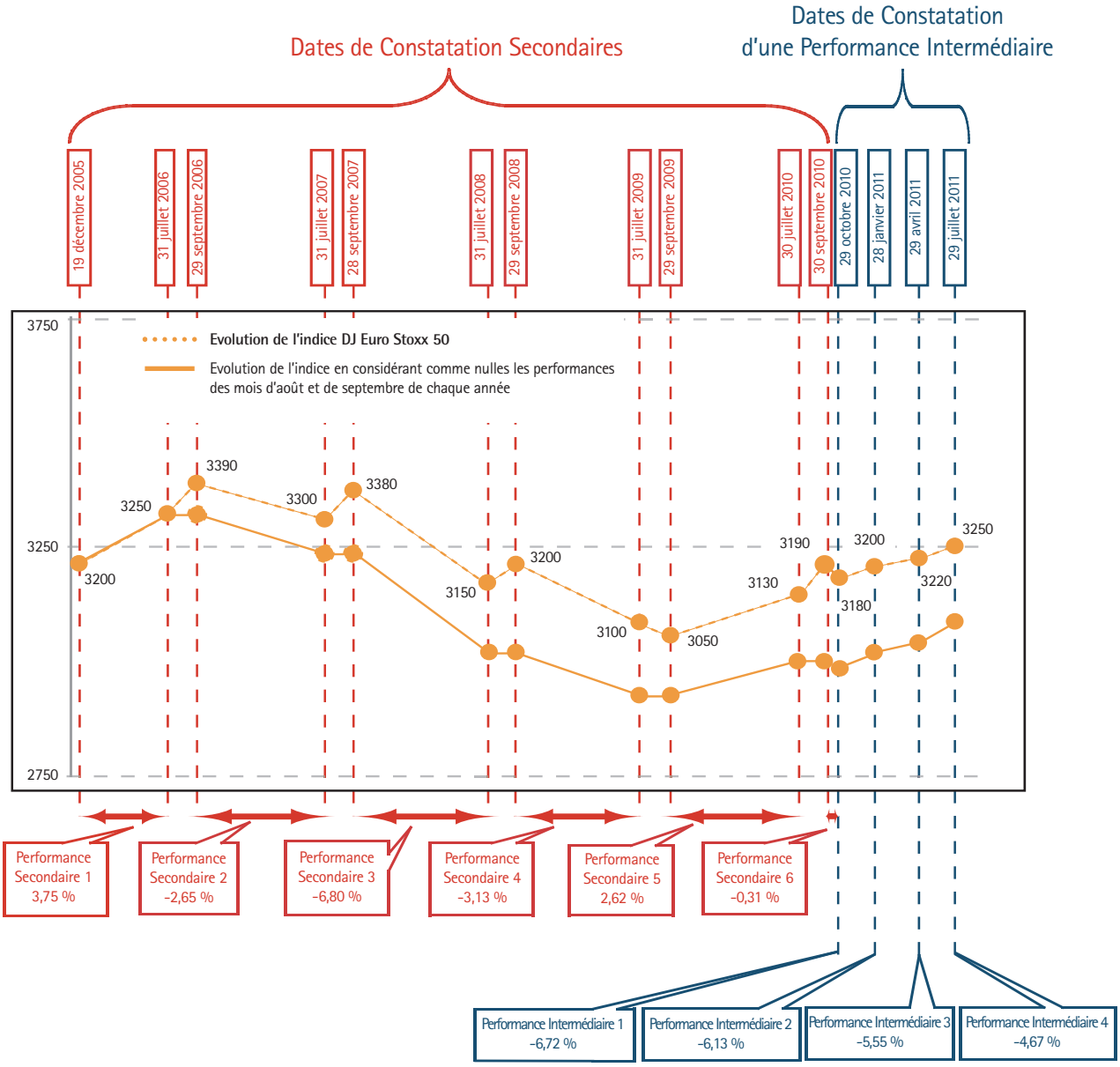

4. Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le Fonds s'il avait été commercialisé par le passé. Ces rendements sont présentés selon la date d'échéance de la formule. Les simulations permettent d'appréhender le comportement de la formule lors des différentes phases de marchés ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni des performances du Fonds.

Illustration graphique des simulations

Performances annualisées de l'Indice DJ Euro Stoxx 50, de la Formule et du Taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation

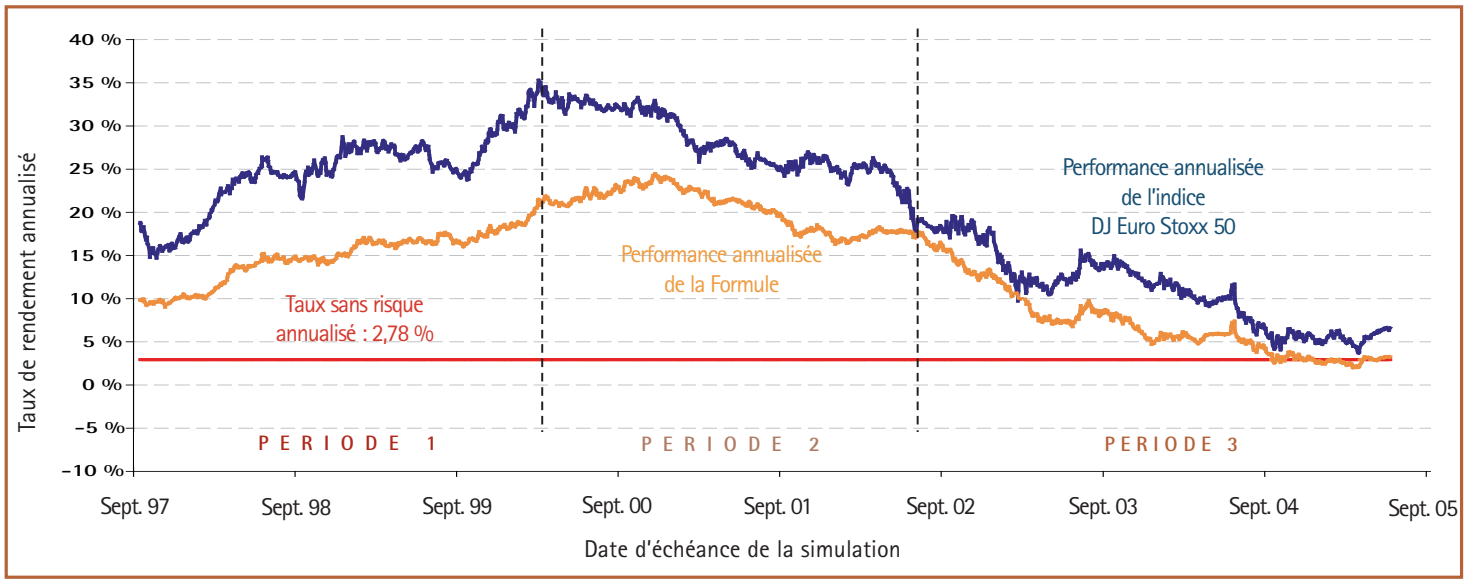

Le graphique comprend 3 périodes :

La Période 1 (octobre 1997 à avril 2000) correspond à une phase de marché très fortement haussier où la Performance Finale du Fonds est élevée et supérieure au taux sans risque. Néanmoins elle reste inférieure à la Performance de l'Indice DJ Euro Stoxx 50, car le Fonds ne profite que de 60 % de la moyenne des Performances Intermédiaires.

La Période 2 (avril 2000 à juillet 2002) correspond à une phase de marché fortement haussier, mais dans la configuration suivante : très fortement haussier en début de période, puis baissier sur la fin de la période. La Performance Finale est toujours supérieure au taux sans risque. Elle reste inférieure à la performance du DJ Euro Stoxx 50, mais dans certaines périodes elle continue de progresser quand celle de l'indice régresse, grâce à la prise en compte dans la formule d'une moyenne finale ainsi que la non prise en compte des performances négatives des mois d'août et de septembre.

La Période 3 (juillet 2002 à juin 2005) correspond à une phase de marché haussier. La Performance Finale est généralement supérieure au taux sans risque. Bien qu'inférieure à la performance du DJ Euro Stoxx 50, elle s'en rapproche dans certaines périodes malgré les 60 % de participation, grâce à deux facteurs : la prise en compte dans la formule de la moyenne des Performances Intermédiaires ainsi que la non prise en compte des performances négatives des mois d'août et de septembre.

Nombre de simulations	2019
Période de simulations	Du 1er janvier 1992 (départ de la première simulation) au 30 juin 2005 (échéance de la dernière simulation)
Périodicité	Quotidienne
Moyenne des performances	116,07 %
Rendement actuariel annuel moyen	13,48 %
Rendement actuariel annuel maximum	24,31 %
Rendement actuariel annuel minimum	1,84 %
Taux sans risque OAT zéro coupon (de maturité 25 octobre 2011) au 7 juillet 2005	2,78 %

Ces informations sont données uniquement à titre indicatif.

5. Description des catégories d'actifs

Le portefeuille sera principalement composé d'instruments de taux obligataires et/ou monétaires. Parallèlement, le Fonds a vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à l'échéance de la garantie, le 1er septembre 2011, un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.
Le niveau d'exposition du Fonds sur d'autres OPCVM est inférieur à 50 % de son actif net.
A compter de la date de création du Fonds et jusqu'à la Date de Constatation Initiale, la gestion sera adaptée afin que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire.
Une description précise des catégories d'actifs utilisées est définie au paragraphe "Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés)" de la note détaillée du fonds.

g-Profil de risque du Fonds :

Le capital de chaque investisseur sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques découlant de la classification de l'OPCVM :

- Le Fonds est construit dans la perspective d'un remboursement à la date d'échéance de la garantie et donc d'une sortie à la date du 1er septembre 2011. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance de la garantie.
- Les contrats sur instruments financiers à terme conclus de gré à gré par le Fonds génèrent un risque de contrepartie.
- La garantie du capital ne prend pas en compte l'évolution de l'inflation à l'échéance de la garantie.

Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement de l'OPCVM :

- Risque de baisse des marchés actions de la zone concernée par l'Indice (zone Euro).

Risques de marché

- Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance de la garantie, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de l'échéance provoque une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés d'actions : avant l'échéance de la garantie, une évolution à la baisse du cours de l'Indice provoque une baisse de la valeur liquidative.

h-Garantie ou Protection :

1. Garantie

Etablissement garant : BNP Paribas

Objet : La garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence, définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds et jusqu'au 16 décembre 2005 inclus à 13 heures, heure de Paris.

Conditions d'accès : BNP Paribas garantit au Fonds que tout porteur dont la souscription a été transmise au centralisateur à compter du lendemain de la date de création du Fonds jusqu'au 16 décembre 2005 inclus à 13 heures, heure de Paris et ayant conservé ses parts jusqu'au 1er septembre 2011, bénéficiera à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance Finale (calculée selon les modalités exposées plus haut).
Le capital garanti est le montant investi par le souscripteur, déduction faite de la commission de souscription, des frais d'entrée, des frais d'arbitrage, des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (si le FCP est choisi comme unité de compte) et de l'impact éventuel de la fiscalité (selon les modalités décrites ci-dessous).
Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 1er septembre 2011, ne bénéficieront pas de la garantie décrite ci-dessus.
La garantie est actionnée par la société de gestion.

2. Impact de la fiscalité

La garantie est donnée par le garant en l'état des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en France et dans les Etats dans lesquels le Fonds contracte, à la date de création du Fonds.

En cas de changement desdits textes (ou de leur interprétation par la jurisprudence et/ou par l'administration des Etats concernés) qui interviendrait le cas échéant, de manière rétroactive, après la date de création du Fonds, et qui emporterait une nouvelle charge financière, directe ou indirecte, ayant pour effet de diminuer la valeur liquidative des parts du Fonds en raison de la modification des prélèvements fiscaux qui lui sont applicables (ou qui sont applicables aux produits qu'il perçoit), le garant pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de cette nouvelle charge financière, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les porteurs du FCP seront informés par la société de gestion en cas de survenance d'une telle modification de la garantie.

Par ailleurs, la garantie s'appliquant à la valeur liquidative des parts du Fonds et étant versée directement à ce Fonds, elle ne peut être actionnée à raison d'un changement de la réglementation fiscale (ou de l'interprétation de cette réglementation) affectant le montant de l'impôt ou des contributions sociales éventuellement supportées à titre personnel par le souscripteur lors du rachat de ses parts.

i. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs. Le Fonds sert de support à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation en unités de compte.

Profil de l'investisseur type : Ce Fonds s'adresse à toute personne physique disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de la garantie et désireuse de profiter partiellement de l'évolution des marchés d'actions de la zone concernée (zone Euro). La proportion du portefeuille financier qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier stable, mais ne doit pas en constituer la totalité. Ainsi le souscripteur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint de racheter ses parts avant l'échéance de la garantie.
Le Fonds sera principalement vendu par les centres de Banque Privée France du Groupe BNP Paribas.
Durée de la formule : durée **minimum de placement recommandée** soit 5 ans, 11 mois et 23 jours.

3-INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

a-Frais et commissions

1. Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	1,50 % jusqu'au 16 décembre 2005 jusqu'à 13 heures ; Néant pour les souscriptions effectuées jusqu'au 9 décembre 2005 (inclus) dans le cadre des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas; Néant à partir du 16 décembre 2005 après 13 heures.
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant jusqu'au 16 décembre 2005, 13 heures ; 5 % à partir du 16 décembre 2005, après 13 heures
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Ce barème est applicable à partir du lendemain de la création du fonds.

2. Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B de ce prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème (TTC)
Frais annuels de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissements)	Actif net	1,50 % : taux maximum
Commission de surperformance	/	Néant
Commission de mouvement maximum La société de gestion et/ou le dépositaire sont autorisés à percevoir des commissions de mouvement. Prestataires percevant des commissions de mouvement. Clé de répartition globale pour tous les OPCVM de la société de gestion au titre de l'année 2004. - société de gestion 75,13 % - dépositaire 4,10 % - intermédiaires 20,77 %.	Prélèvement sur chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : néant OPCVM valeurs étrangères : néant Actions françaises : 0,12 % Actions étrangères zone OCDE : 0,12 % Actions étrangères hors OCDE : 0,12 %
	Par lot	Futures : néant
	Sur primes	Options : néant
	Montant forfaitaire	TCN : néant / Pensions : néant
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : néant

b-Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Ce Fonds est soumis aux obligations qui découlent de l'application de la directive "épargne" du 3 juin 2003. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation en unité de compte des sociétés d'assurance du groupe BNP Paribas.

4-INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat :

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats : Groupe BNP Paribas.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le centralisateur du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures, heure de Paris, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (soit ordre en J jusqu'à 13 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J+1). Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts.

Possibilité de ne plus accepter de souscriptions si le nombre de parts en circulation atteint : 30 000

Valeur liquidative d'origine :

EUR 1000

Date de clôture de l'exercice :

Dernier Jour de Bourse du mois de décembre (1er exercice : dernier jour de Bourse de Paris du mois de décembre 2006).

Affectation du résultat:

Capitalisation. Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative

- jusqu'à la valeur liquidative datée de la Date de Constatation Initiale : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France;
- à compter de la valeur liquidative datée du lendemain de la Date de Constatation Initiale : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de non publication de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (calendrier de diffusion des indices de STOXX Limited).

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Centres de Banque Privée France et site Internet **www.bnpparibas-am.fr**

Devise de libellé des parts

EURO

Dates d'agrément et de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 23 août 2005, il a été créé le 9 septembre 2005.

5-INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

BNP Paribas Asset Management - Service Marketing & Communication -
5, avenue Kléber – 75116 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site **www.bnpparibas-am.fr**
Des informations complémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des centres de Banque Privée BNP Paribas.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie n'est pas encore complétée, s'agissant d'un Fonds récemment créé.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 9 septembre 2005

L'offre "Investissements Structurés" de BNP Paribas Asset Management

Présente depuis de nombreuses années sur le marché des fonds garantis ou protégés, l'équipe "Investissements Structurés" de BNP Paribas Asset Management a développé une expertise reconnue dans ce domaine :

- 19 gérants spécialisés sur le montage et la gestion de ces produits ;
- une offre s'enrichissant régulièrement de produits innovants.

Avec des actifs sous gestion de plus de 14 milliards d'euros dans la gestion d'OPCVM structurés, BNP Paribas Asset Management se situe parmi les premiers acteurs du marché.

Avertissement

Avant de souscrire au Fonds Commun de Placement BNP Paribas 10/12 Euro 2011, vous devez lire attentivement le Prospectus Simplifié, document réglementaire agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.), figurant dans le présent document.

Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance de la garantie et donc d'une sortie à la date d'échéance de la garantie, le 1er septembre 2011. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue, le 1er septembre 2011.

Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, relatif au démarchage, ne s'applique pas aux souscriptions des parts ou actions d'OPCVM.

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 62 845 552 euros / siège social : 5, avenue Kléber / 75116 Paris / RCS Paris 319 378 832
Réalisation : Studio BNP PAM - Août 2005 - PV8585 - PL 0705051 - Crédit Photo : Getty images - Imprimeur : Les Ateliers Hiver